

COMMUNE D'OLLIERGUES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 9

PROCURATION : 0

Heure de début de séance : 20h12

Présents :

PROVENCHERE Arnaud, PEUDEVIN Mireille, DOURILLE Alain, KAUFFELD Monique, GROLET David, GROLLET Marie-Laure, FAYON Hervé, GOURBEYRE Séverine, OLIVIER Katia

Absents :

FOUCART Régis, GARMY Jean-Lou, LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan, MURE Yves

Procuration :

Désignation des secrétaires de séance

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Madame GOURBEYRE Séverine et Madame PEUDEVIN Mireille

Observations avant la séance

Monsieur le Maire annonce une modification dans l'ordre du jour. En effet, l'information relative à la convention tripartite initialement prévue dans le point finances sera rattaché au bilan de l'opération « Olliergues 2030 »

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mai 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Travaux Olliergues 2030

Monsieur le Maire expose les conditions de la convention tripartite signée avec l'OPHIS et la CCALF concernant une partie des travaux de l'opération « Olliergues 2030 ». La

convention concerne le financement partagé de travaux d'électricité et d'éclairage pris en charge par l'OPHIS à hauteur de 10 235.38€ et la CCALF à hauteur de 6 823.59€ ; la CCALF prend également en charge des travaux de démolition avancés par la commune à hauteur de 18 160.75€. A l'aide d'un tableau de suivi, Monsieur le Maire fait état de l'avancement de l'encaissement des différentes subventions. A ce jour, seuls les fonds Leader restent à encaisser pour environ 260 000€.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

SIEG : illuminations 2019-2020

Monsieur le Maire expose le projet d'illuminations de Noël à l'aide de plans.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 7 500.00€ HT

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux demandant à la commune un fond de concours égal à :

- 50% sur 3 072.00€ = 1 536.00€
- 80% sur 4 428.00€ = 3 542.40€

TOTAL 5 078.40€

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

SIEG : remplacement de blocs optiques

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération TEPCV, 15 blocs optiques n'ont pas été changés. Il propose donc de changer ces 15 blocs qui seront équipés en LED blanc.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 2 700.00€ HT.

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant Hors Taxes et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50% de ce montant, soit : 1 350.00€

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

TEPCV 100 lampes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier est maintenant terminé. Celui-ci représente un investissement de 71 000€ pour lequel la commune n'a eu qu'à verser un fond de concours de 17 768€.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

SIAEP de la Faye : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le rapport a été envoyé en amont de la réunion du Conseil Municipal.

Il informe l'assemblée que l'eau distribuée sur la commune est de bonne qualité. Seul le Village Vacances présente un taux de cuivre un peu élevé.

Monsieur Dourille Alain prend la parole et souligne que la présence de cuivre est due à l'acidité de l'eau qui attaque les canalisations.

Monsieur le Maire expose que les tarifs de l'abonnement et du mètre cube d'eau restent inchangés.

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

En ce qui concerne l'état de sécheresse, Monsieur le Maire informe que la situation n'est pas alarmante sur la commune d'Olliergues ; cependant, les niveaux d'eau n'ont jamais été aussi bas. Un arrêté de la préfecture a récemment prolongé les restrictions en eau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrêt de l'arrosage des fleurs de la commune depuis début septembre par les services municipaux comme le prévoit l'arrêté préfectoral.

Travaux réseau AEP

Monsieur le Maire informe qu'un tronçon du réseau d'adduction en eau potable situé à proximité de l'escalier rejoignant la fromagerie et le salon d'esthétique nécessiterait des travaux de manière préventive. Il précise qu'il a demandé au SIAEP de la Faye la réalisation de ces travaux.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Marché voirie 2019 : Eurovia

Monsieur le Maire rappelle la délibération adoptée par le Conseil Municipal en date du 5 avril 2019. Il informe l'assemblée que le marché a été signé avec l'entreprise Eurovia et qu'un changement a été fait par rapport à la liste des secteurs prévus ; les travaux prévus sur la Voix du Nord n'ont pas été réalisés et c'est la rue de l'Orme qui a fait l'objet de travaux. Ce changement est sans conséquence sur le montant de l'acte d'engagement.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Aménagement Bords de Dore

Monsieur le Maire fait une présentation du bilan financier de cette opération. Le budget de l'opération, qui s'élevait à 140 000€, a été réalisé à hauteur de 126 069.31€.

Il indique qu'à ce jour le dossier est clos ; le reste à charge de la commune une fois le FCTVA encaissé s'élève à 36 984.44€.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Rue de la Chaussée

Monsieur le Maire fait une présentation du bilan financier de cette opération dont les dépenses se sont élevées à 238 081.01€.

Il indique qu'à ce jour le dossier est clos ; le reste à charge de la commune une fois le FCTVA encaissé s'élève à 119 743.82€.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Fibre optique

Monsieur le maire informe l'assemblée que deux points de mutualisation de zone (PMZ) sont prévus dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune d'Olliergues.

Un PMZ situé vers l'abribus est actuellement en service et concerne le bourg de la commune.

Le deuxième PMZ est prévu pour l'alimentation de tous les villages et du haut d'Olliergues. Pour que ce second PMZ soit mis en service, il faut que la fibre distribuée au moins 60% des habitations concernées. L'artère qui alimente le haut d'Olliergues était initialement prévue sur poteau de Vially aux Picards. Sachant que la commune souhaite que les câbles soient enterrés, la mise en place de la fibre dans ces secteurs a pris du retard. En effet, afin d'enterrer ce réseau, il y a nécessité de trancher la route ; un fonçage dirigé est également prévu. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année.

Monsieur Grolet David demande si Monsieur le Maire a eu des contacts avec le Conseil Départemental pour la partie concernant la route départementale.

Monsieur le Maire répond que les travaux ne nécessitent pas de trancher la route au niveau de la route départementale.

Monsieur Grolet David demande s'il y aura une réception de chantier par la commune.

Monsieur le Maire répond qu'une réception de chantier sera faite par le Conseil Départemental car les travaux concernent une route départementale.

Monsieur le Maire précise qu'une fois les travaux réalisés, les fournisseurs désirant commercialiser leur offre ont un délai d'un mois pour se faire connaître auprès de l'Auvergne Très Haut Débit.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mandaté La Poste pour le plan de numérotation des voies de la commune dans le cadre du déploiement de la fibre. Un rendez-vous est programmé le 8 octobre 2019 afin de finaliser ce plan. Une remise commentée sera réalisée pendant la semaine 43 pour expliquer les démarches à effectuer aux habitants. Il indique que les personnes ayant des difficultés dans les demandes pourront faire appel à la maison des services au public.

Les employés municipaux viendront installer les plaques numérotées sur les maisons. La commune recensera les numéros manquants au fil de l'eau et passera une commande des plaques manquantes une fois que l'ensemble des besoins sera connu.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Aire de jeux de l'école primaire

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été signé avec l'entreprise Froment pour un montant de 7 817,28€ pour la réfection des sols de des aires de jeux de l'école primaire.

Il explique que l'épaisseur de revêtement nécessaire est calculée en fonction de la hauteur de chute. Pour réduire le coût de la prestation, les services techniques réaliseront l'enlèvement de l'ancien revêtement. Les travaux sont prévus pendant les prochaines vacances scolaires.

Monsieur le Maire informe qu'un contrôle des aires de jeux est réalisé tous les ans.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Travaux talus Sabatier

Monsieur le Maire informe de l'intervention du BRGM dans le cadre de l'étude de la sécurisation de ce talus.

Il indique que l'entreprise interviendra à partir du 21 octobre 2019 afin de curer la roche. Cette intervention est à la charge de la famille Sabatier.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Dossier Félide / le Fiol

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'origine de ce dossier remonte à l'année 2000. La situation est exposée à l'aide d'un plan. Les parcelles desservant le lotissement sont privées et des droits de passage existent. Monsieur le Maire explique également la nécessité d'une aire de retournement. Celle-ci nécessite une modification du parcellaire cadastral. Un géomètre est intervenu afin de proposer une solution.

Monsieur le Maire indique que tous les voisins sauf Monsieur Londiche sont d'accord pour une rétrocession des parcelles à la commune.

Monsieur le Maire expose le dimensionnement de l'aire de retournement à l'aide du plan.

Monsieur le Maire lit les raisons du refus de Monsieur Londiche qui précise dans son courrier : « depuis quelques années, mon lot n° 123 est amputé sur une longueur de 11 mètres environ par une barrière métallique ». Monsieur le Maire précise que cette barrière est située sur la limite de la parcelle n° 123 et qu'elle n'entrave en rien la possibilité de Monsieur Londiche de tailler sa haie.

L'ensemble du Conseil Municipal ne voit pas en quoi la présence de cette barrière peut gêner Monsieur Londiche.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Félide prend à sa charge les frais de géomètre, qu'il n'y aura pas de déplacement de compteur, et que l'entretien de la voie sera assuré par la commune.

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Dossiers Episse, Bistrot du Pavé, Tixier, Sabatier

Monsieur le Maire expose les différents dossiers à l'aide des plans.

Il indique que dans le cas du dossier Guy Tixier habitant La Chabasse, il existe une différence entre l'emplacement du chemin tel qu'il apparaît au cadastre et tel qu'il existe réellement. La commune prend en charge les frais de géomètre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté le notaire en charge de ces dossiers. Ce dernier lui a confirmé que les quatre dossiers seraient terminés d'ici la fin de l'année.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Puy Blanc

Monsieur le Maire expose que la route occupe en partie une parcelle privée. C'est à l'occasion d'une demande d'alignement faite par le nouveau propriétaire que la commune s'est rendu compte de cette situation.

Monsieur le Maire indique que le nouveau propriétaire est d'accord pour régulariser la situation et rétrocéder une partie de son terrain à la commune.

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Admissions en non-valeur – budget de l'assainissement

Monsieur le Maire expose que la trésorerie est en charge du recouvrement des factures émises par la commune. Lorsque qu'après avoir mis en œuvre l'ensemble des procédures possibles pour le recouvrement des factures, la trésorerie juge que ces créances sont irrécouvrables, une liste d'admissions en non-valeur est présentée à la commune.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 25€ pour l'exercice 2015 et 8.25€ pour l'exercice 2016.

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Bilan des festivités

Plein feu

Monsieur le Maire remercie les organisateurs de l'évènement et souligne sa réussite.

Monsieur David Grolet expose :

La soirée plein feu du samedi 3 août a accueilli environ 1500 personnes. Un record pour notre petite commune (nous sommes plus habitués à recevoir 300 personnes). Ceci grâce au concert à entrée gratuite du Groupe Wazoo (la manivelle).

La Mairie, finance les animations gratuites (cette année, 2 concerts, un DJ pour un bal et un petit feu artificiel automatique) et une ou plusieurs associations organise repas buvette.

Deux scènes et un nouveau chapiteau acheté en début d'année par la mairie ont été mis en place par le service technique

L'association "Ol'Event's" s'est chargée de la restauration et de la buvette. Fish et Chips, andouillettes, sandwich saucisses, frites, gaufres.

À partir de 19h30-21h30, le groupe les " Tontons Zikoss" a assuré la première partie.

21H30-23h30: Wazoo

23H30: Feu d'artifice

23h30-2H: Bal disco avec LC Animations

Dépenses mairie : 6010 € environ.

Monsieur le Maire remercie les services municipaux pour leur travail.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Fête patronale

Monsieur David Grolet expose :

Fête patronale 20-21-22 Septembre- fête foraine toute le weekend (emplacement Forain gratuit) animations gratuite samedi soir et dimanche après-midi financé par la Mairie, et d'autres animations proposés par divers association

Chapiteau et petite scène mis en place par le service technique.

Programme:

vendredi 20 septembre : Organisation et financement par le bistrot du pavé et O'Event's. à partir de 19h, cuisse de poulet farcis. Concert gratuit groupe Duo Cover

Samedi 21 Septembre: 14h Concours de pétanque. 19H Repas poulet basquaise ou coq au vin organisé par le club de pétanque

21h30 : Retraite aux flambeaux avec le cercle harmonie de St Dier d'Auvergne

22h: feu d'artifice suivi Concert sur la place avec le Groupe Copyright (Financement par le club de pétanque)

Bal en fin de soirée

Dimanche 22 Septembre: 15h Défilé de Chars Fleuris avec le groupe de percussion BatalaMassif. (4 chars au total: Mairie "Maya l'abeille", le Camping des Chelles "Papillon", Club joie de Vivre "Vendange", Mémoire et patrimoine "les lavandières")

16h-17h30: Animation gratuite de maquillage et sculpture ballon pour les enfants (réalisé par 3 personnes)

L'affluence a été très bonne samedi soir, plus de 220 repas ; le dimanche a été plus calme à cause de la pluie qui s'est abattue après le défilé de chars.

Dépense Mairie : 6640 € environ.

Monsieur le Maire souligne que le budget du feu d'artifice est resté le même depuis le début du mandat ; un partenariat avec un artificier a permis d'améliorer la qualité du feu d'artifice sans augmenter le budget. Il remercie les associations qui participent à la fête.

Madame Katia Olivier regrette l'absence du manège « enfants » habituellement présent.

Monsieur le Maire précise qu'un des forains a pu amener un manège pour enfants suite au désistement de celui initialement prévu.

Monsieur David Grolet annonce qu'une assemblée générale de l'amicale laïque aura lieu le 11 octobre.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Musée du château

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la première année d'exploitation du musée par la mairie. Les chiffres de la fréquentation sont en baisse car le musée a été ouvert pendant deux mois cette année alors qu'il l'était pendant quatre mois en 2017 et 2018.

L'exploitation du musée a dégagé 1 400€ de recettes cette année.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence du musée a été transférée de la CCALF à la commune ; à l'occasion de ce transfert, une attribution de compensation a été calculée. Cette attribution de compensation s'élève à environ 17 000€/an et est versée par la CCALF. Monsieur le Maire souligne son souhait de voir cette attribution de compensation être utilisée exclusivement aux besoins du musée.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Office de tourisme

Monsieur le Maire présente les chiffres de la fréquentation de l'office de tourisme d'Olliergues. Ceux-ci présentent une hausse de 33% par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Maire se félicite de cette augmentation et souligne qu'une augmentation de la fréquentation de l'office de tourisme signifie également une hausse de la fréquentation sur la commune qui est bénéfique pour les commerces locaux.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

CNAS

Le CNAS est un organisme national d'action sociale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Monsieur le Maire rappelle que la délibération en date du 4 mai 2019 prévoit une adhésion au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2019. Il expose que suite aux mouvements de personnels de ces derniers mois, les démarches d'adhésion n'ont pas pu être réalisées dans le temps imparti. Il est donc proposé de décaler la date d'adhésion de la commune au CNAS au 1^{er} janvier 2020.

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Organisation des services

Monsieur le Maire annonce l'arrivée de Monsieur Gaël Degrutère en remplacement de Madame Nadia Duclos ; Madame Monique Cournil occupe un poste de remplacement de Madame Catherine Desserre, actuellement en congé de longue maladie ; Madame Anaïs Donnet a été affectée à l'école maternelle ; Monsieur Yannick Lebret a été recruté en remplacement de Monsieur Fabrice Dubourgoux, actuellement congé de longue maladie.

Monsieur le Maire rappelle la titularisation de Monsieur Jacques Denne aux services techniques.

Monsieur le Maire précise que les services fonctionnent bien et que les agents donnent satisfaction.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Ecoles

Monsieur le Maire expose le tableau des effectifs dans les écoles et le collège à la rentrée de septembre. Au total, 114 élèves sont présents dont 74 pour le collège. A noter que 23 élèves sont en 3^{ème} cette année et qu'aucun élève n'est présent en CM2.

Madame Monique Kauffeld demande si la mairie a eu des informations au sujet de la section vélo.

Monsieur le Maire répond que la commune de Saint Amant Roche Savine a été choisie pour l'accueil de cette classe mais que le dossier sera représenté en 2020.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Projet maison de retraite

Monsieur le Maire informe que la commune a été contactée par le groupe Korian concernant un projet de maison en collocation pour personnes âgées. Le principe est de faire cohabiter huit résidents et leurs auxiliaires de vie. Chaque participant à la collocation bénéficie d'une chambre privée de 30m² ; la cuisine et la buanderie sont mises en commun pour un tarif inférieur à celui d'un EHPAD.

Après étude économique, le groupe Korian est prêt à investir sur la commune d'Olliergues. Ce projet permettrait la création de 6 équivalents temps plein.

La commune a proposé un terrain à aménager pour la construction de deux bâtiments. Cependant l'investisseur a écarté cette proposition car le terrain proposé se trouve trop éloigné du centre-ville.

Monsieur le Maire fait la proposition de réhabiliter deux bâtiments existant avec l'idée de poursuivre la revitalisation du centre bourg. Cette proposition nécessite des négociations avec les propriétaires des deux bâtiments et il sera peut-être nécessaire pour la commune d'aider à cet acquisition.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

PMU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bureau de tabac, repris il y a un an, a atteint l'objectif de chiffre d'affaire nécessaire à l'ouverture d'une activité de PMU. Cet établissement est aujourd'hui classé 11973^{ème}/24000 (classement des douanes) alors qu'il était à la 22150^{ème} place avant sa reprise par le nouveau propriétaire.

Monsieur le Maire laisse la parole au propriétaire du bureau de tabac qui fait part de l'ouverture du commerce de 6h à 19h, 7 jours sur 7 ; soit 85 heures d'ouverture hebdomadaire.

L'ouverture du PMU est programmée pour le 1^{er} janvier 2020.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Projet Wydymus

Monsieur le Maire informe que Mme Wydymus, propriétaire des Coteaux d'Olliergues, souhaite ouvrir un restaurant dans le bâtiment de l'Hôtel de la Paix.

Ce projet, aidé par le PNR, n'est pas un projet communal mais la mairie souhaite accompagner le porteur de projet.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Projet Domaine de Laire

Monsieur le Maire informe que le domaine de Laire est actuellement mis en vente. Le groupe PSA souhaite acheter ce domaine afin d'en faire un centre de vacances pour ses employés. La proposition d'achat est signée avec une clause suspensive.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Maison des services / Bureaux CCPO

Monsieur le Maire informe qu'avec le déménagement de la maison des services au public dans le bâtiment de Guy Gouttebel situé à côté de l'office de tourisme, les bureaux de l'ex CCPO seront vacants. Il propose que ces locaux soient utilisés par les associations de la commune si le bail avec la CCALF venait à être résilié.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Trésorerie de Cunlhat

Monsieur le Maire a été informé de la fermeture de la trésorerie de Cunlhat. La commune a envoyé un courrier s'opposant à cette fermeture à la Direction Départementale des Finances Publiques. A l'occasion d'une réunion, Monsieur le Maire a appris que la trésorerie d'Ambert allait également fermer et qu'une permanence des services de la trésorerie de Cunlhat serait organisée à Olliergues.

Une motion d'opposition au projet de restructuration et de fermeture des services des impôts et des trésoreries est soumise au vote.

Résultat du vote : POUR : 9 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

Cabinet infirmier

Monsieur le Maire informe que le cabinet infirmier SCP COURTADON BOUDET AULANIER HUBERT souhaite louer un local supplémentaire pour y installer le secrétariat. Le loyer actuel est de 238.36€ et la location du local supplémentaire est facturée 117€.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

UFC que choisir

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal il avait donné l'information qu'Olliergues accueillerait une permanence de l'UFC que choisir moyennant une participation de 400€ de la commune.

UFC que choisir a souhaité que la commune augmente sa participation. Monsieur le Maire informe qu'il a refusé cette augmentation et qu'en conséquence le projet de permanence est abandonné.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Démission Pascale Caudroy

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre de démission de Madame Pascale Caudroy, conseillère municipale.

Le conseil municipal prend acte de cette démission.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Papeterie Giroux

Monsieur le Maire informe de la démolition d'un bâtiment de la papeterie Giroux pour réaliser un parking et de la construction de nouveaux bureaux. La papeterie a pour projet de détruire les anciens bureaux pour construire une nouvelle station d'épuration dont l'investissement est estimé à 2.5 millions d'euros.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Chantier eaux pluviales Giroux

Monsieur la Maire informe de la mise en chantier d'une portion du réseau d'eaux pluviales devant la gare de Giroux. Le montant des travaux est de 6 854.40€

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Signalétique virages dangereux

Monsieur le Maire expose les travaux de marquage au sol effectués afin de signaler la dangerosité de certains virages ainsi que la limitation de vitesse. Des mesures de glissement seront réalisées par le Conseil Départemental afin de vérifier la qualité du revêtement routier.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Locaux supplémentaires fleuriste

Monsieur le Maire informe que le fleuriste souhaite pouvoir louer deux locaux supplémentaires afin de développer son activité. Le loyer actuel est de 211.52€ et le bail est conclu jusqu'à la fin de l'année.

Un bail commercial sera signé avec effet au 1^{er} janvier 2020 pour un loyer mensuel de 350€ et une participation forfaitaire à la taxe foncière de 315.56€ par an si le Monsieur Baardman obtient son crédit.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Compteurs Linky

Monsieur le Maire informe de l'installation des compteurs Linky sur la commune courant décembre.

Une prochaine intervention d'ENEDIS pourrait être envisagée pour expliquer la démarche.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Cadran solaire église de la Chabasse

Monsieur le Maire expose que le cadran solaire de l'église de la Chabasse, restauré en juillet a été dégradé par les impacts de l'orage de grêles du 18 août. La restauration de ce

cadran, dont le coût sera pris en charge par l'assurance de la commune, sera réalisée par l'entreprise Yves Guyot.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Commémoration

Monsieur le Maire informe que la commémoration de l'Armistice aura lieu le 9 novembre à 9h00.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Exercice alerte attentat

Monsieur le Maire informe qu'un exercice « Alerte attentat » aura lieu le 17 octobre au collège.

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Travaux RD906

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 21 octobre, des travaux se dérouleront sur la RD906 à Piboulet. Ces travaux sont nécessaires car la chaussée ne correspond plus aux normes de glissement en vigueur. La circulation sera organisée sur 2X1 voie

Aucune délibération n'est nécessaire, il s'agit d'une simple information.

Question du public

Monsieur Andreman fait état d'un problème au sujet de l'éclairage public vers l'escalier de la gendarmerie.

Monsieur le Maire répond qu'il ira voir sur place.

Madame Roux : signale que l'éclairage dans la montée du château est défaillant

Monsieur le Maire répond qu'il ira voir le problème

Madame Eliane Tarrit demande si les dimensions de l'aire de retournement prévue et octroyé par M. Félide seront suffisantes pour le passage du camion d'ordures ménagères.

Monsieur la Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation de ramassage à cet endroit.

Mme Eliane Tarrit demande pourquoi les logements de la CCALF ne sont pas loués.

Monsieur le Maire répond que les loyers ont été votés par la CCALF au dernier conseil communautaire. Cependant, la commune est toujours propriétaire des bâtiments ; un transfert sera fait à la CCALF.

Madame Eliane Tarrit demande s'il y aura un bulletin municipal

Monsieur le Maire répond que celui-ci est en cours de réalisation.

La séance est levée à 23h15.